



Programme de formation

CQP Agent de Prévention et de Sécurité

Objectif

- Acquérir les compétences nécessaires pour devenir Agents de Prévention et de Sécurité.
- Réussir l'examen de fin de formation.

Durée

- 183 heures
(7 H/jour sur 26 jours)

Nombre de personnes

- Minimum 4 personnes
- Maximum 10 personnes

Délai d'accès

- Nombre minimum de stagiaire
- Accord de financement

Pré-requis

- Contrôle des capacités à effectuer un compte rendu oral et écrit.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire du CNAPS.

Cas de dispense

- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant deux années sur une période de cinq ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus au présent arrêté.
- Pour l'obtention des cartes professionnelles mentionnées aux articles 8 et 9, les personnes titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'[article 1er du décret n° 2015-1289 du 14 octobre 2015](#) portant création d'une carte professionnelle de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles et économiques rassemblant plus de 1 500 personnes sont dispensées, à leur demande, dans le cadre de la formation initiale, du suivi des modules de formation suivants :
 - 1° Les modules mentionnés à l'article 7 ;
 - 2° Les modules « Initiation au risque incendie » (7 heures), les modules de la partie « Evènementiel » (14 heures) et le module « Gestion des risques et des situations conflictuelles » (9 heures) mentionnés à l'article 8.

Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Modalités des acquis de la formation

- Evaluation formative seront positionnées à la fin de chaque module sous forma de QCU, QCM ou question ouverte. Les résultats seront reportés sur un document de suivi du stagiaire.

Condition de validation

- Valider les deux épreuves de l'examen : Une épreuve théorique (QCM) et une épreuve pratique (Ronde)

Documentation

- Attestation de formation
(Sur évaluation certificative)
- Un livré stagiaire

Moyens pédagogiques

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Paper board
- Poste Centrale de sécurité
- Moyens d'extincteur (extincteur, R.I.A)
- Générateur de flamme
- Matériel de secourisme.

Date de session

- Nous contacter ou rendez-vous sur www.alpes- formations-conseils.fr

Responsable pédagogique

- M. Jean-Karol DEGASPERI

Devis, renseignements et inscriptions

- Mail : afc.degasperi@yahoo.fr
- Tel : 06.75.10.93.78

Suite de parcours ou débouchés

- Mail : afc.degasperi@yahoo.fr
- Tel : 06.75.10.93.78



Programme

Module juridique

- Environnement juridique de la sécurité privée
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- Respecter la déontologie professionnelle
- Environnement juridique de la sécurité privée

Module stratégique

- Gestion des premiers secours
- Gestion des risques et des situations conflictuelles
- Transmission des consignes et informations
- Connaissance de l'outil informatique Transmission

Module gestion des risques

- Gestion des risques connaissance des vecteurs incendie
- Prévention des risques terroristes
- Secourir

Module gestion des conflits

- Gestion des risques et des situations conflictuelles
- Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées

Module professionnel

- Surveillance et gardiennage
- Événementiel
- Télésurveillance et vidéo protection